



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prime pour l'emploi

Question écrite n° 72311

Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur certaines aberrations liées à l'attribution de la prime à l'emploi. En effet, nombre de nos concitoyens, dans une situation économique délicate, ont été fort surpris de constater qu'ils en étaient privés. Cette prime a été présentée comme une aide au retour à l'emploi et au maintien de l'activité destinée à compenser, pour les actifs les plus modestement rémunérés, qu'ils soient salariés ou non salariés, une partie des prélèvements sociaux et fiscaux pesant sur le travail. En ont donc été exclus les retraités, les RMIstes, les travailleurs occasionnels, etc., mais aussi et surtout des actifs en situation précaire qui n'ont pu avoir une activité pérenne tout au long de l'année. Pour ceux-là, l'administration calcule en effet un revenu fictif sur l'année alors même qu'ils n'ont exercé que quelques mois (ex : personne licenciée), d'autres au contraire, travaillent mensuellement (ex : pigiste) mais pour un montant annuel inférieur à 20 575 francs pour une personne seule et se retrouvent privés du bénéfice de cette aide car ils ont des revenus inférieurs au barème fixé ! Face à cette logique qui échappe à de nombreux Français, il lui demande quelles dispositions elle compte mettre en place afin que les actifs les plus démunis ne soient pas en définitive exclus de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72311

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 404